



# Syndicat Local Pénitentiaire des Surveillant(e)s Et Surveillant(e)s brigadiers Non-Gradé(e)s

C.D. CHATEAUDUN



## FAITES VOS JEUX ! RIEN NE VA PLUS !

L'autorité du surveillant est à nouveau mise à mal au CD de CHÂTEAUDUN. Un détenu particulièrement signalé est arrivé sur notre établissement le 31 octobre dernier. Ce détenu à un dossier pénal long comme le bras : homicide, violence, évasion, etc. Devant l'évidence que ce profil n'a rien à faire en CD, on nous dira : « *Il n'est juste que de passage, il repart dans un mois* » ! Mais oui, il est toujours là ! Au Quartier d'isolement. Tel un VIP, le week-end dernier, les gradés de roulement et parloir ont passé la même consigne « *Si la famille du DPS se présente à la porte d'entrée; la faire entrer, même SANS RENDEZ-VOUS, et cela, peu importe l'horaire* ».

On se doute que cet ordre ait été confié par l'un de nos supérieurs... Mais qui est le croupier ? (Il ne faut pas le nommer, vraiment ?) Alors pourquoi ne pas lui proposer aussi un parloir familial sans passer par la case CPU tant que l'on y est ? Les dés, sont-ils jetés ?

Aussitôt dit, aussitôt fait, la famille s'est bien présentée, SANS RENDEZ-VOUS, sans permis de visite, sac-poubelle à la main, avec une console de jeux dernière génération (sans autorisation bien sûr) à 14 h 32, un horaire qui ne correspond à aucune mise en place bien évidemment. Résultat du tirage ; le détenu a bénéficié de son parloir l'après-midi ! Et ce, malgré une note de service récemment établie concernant les parloirs, et la console est au vestiaire. Du jamais-vu !!! Doit-on parler de son parloir prolongé de 3h obtenu 15 jours auparavant ? Un tour de roulette plus tard, un autre détenu, moins chanceux se verra quant à lui refuser un parloir prolongé alors que sa famille venait de TOULOUSE...

Oui, nous cherchons encore la logique... Et qui aurait été le coupable désigné en cas d'incident dans ce casino royal ? Pourquoi ce détenu particulièrement pas surveillé à la dangerosité avérée n'a-t-il pas les mêmes conditions de détention que les autres ?

Pour le SPS, nous avons une idée sur la question... Noël approche, il faut miser sur la haute clientèle au prix de la sécurité des personnels, afin de toucher le jackpot et c'est toujours la banque qui PRIME...

Ce pti Boss est arrivé sur notre établissement en gestion menottée, quelques jours après, plus besoin... Il est vrai qu'à Châteaudun, cela devient une coutume !!

Comment peut-on retomber dans ses travers ? Forte d'une expérience avec un détenu à la chevalière en or, la hiérarchie n'apprend t'elle pas de ses erreurs ?

**STOP !! En première ligne de mire, ce sont les surveillants qui doivent subir ce laxisme de l'administration ! Avant de parler de mesures alternatives à la procédure disciplinaire, l'ordre et la discipline doivent être rétablis, afin que nous puissions exécuter nos différentes tâches régaliennes en toute sécurité.**

**Le SPS exige le transfert de ce DPS le plus rapidement possible vers un autre établissement adapté à son profil, au nom de la sécurité de notre établissement.**

Le 04/12/2023, le bureau local.